

Distr. limitée  
8 juillet 2008  
Français  
Original: anglais

---

**Groupe de travail intergouvernemental d'experts  
à composition non limitée sur la réduction  
de la demande de drogues**

Vienne, 15-17 septembre 2008

**Ordre du jour provisoire et annotations**

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Résultats significatifs et mesurables dans le domaine de la réduction de la demande de drogues.
4. Limites et problèmes.
5. La voie à suivre: détermination des éléments à examiner par la Commission des stupéfiants lors de ses réunions intersessions:
  - a) Principes généraux;
  - b) Principes de la prévention de l'abus de substances;
  - c) Principes du traitement de la toxicomanie;
  - d) Principes de la prévention et de la prise en charge du VIH/sida.
6. Conclusions.
7. Adoption du rapport du Groupe de travail.

**Annotations**

**1. Élection du Bureau**

Après l'ouverture de sa réunion, le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la réduction de la demande de drogues élira un bureau qui sera composé d'un président, d'un vice-président et d'un rapporteur.



## **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

Après l'élection du Bureau, le Groupe de travail adoptera l'ordre du jour et conviendra de l'organisation des travaux (voir annexe).

L'ordre du jour provisoire de la réunion a été établi conformément à la résolution 51/4 de la Commission des stupéfiants, intitulée "Préparatifs du débat de haut niveau devant se tenir à la cinquante-deuxième session de la Commission des stupéfiants sur la suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale", qui avait été adoptée le 14 mars 2008. Dans cette résolution, la Commission avait décidé de créer des groupes de travail intergouvernementaux d'experts à composition non limitée pour qu'ils examinent de manière coordonnée les points suivants:

- a) Réduction de la demande de drogues;
- b) Réduction de l'offre;
- c) Lutte contre le blanchiment d'argent et promotion de la coopération judiciaire;
- d) Coopération internationale pour l'élimination des cultures de plantes servant à fabriquer des drogues illicites et le développement alternatif;
- e) Contrôle des précurseurs et des stimulants de type amphétamine.

Dans la même résolution, la Commission avait décidé que chacun des groupes de travail devrait se réunir une fois, pendant trois jours, pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et buts fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, ainsi que les domaines nécessitant des efforts supplémentaires, et tirer des conclusions pour les prochaines discussions intersessions.

## **3. Résultats significatifs et mesurables dans le domaine de la réduction de la demande de drogues**

Le Groupe de travail intergouvernemental d'experts à composition non limitée sur la réduction de la demande de drogues examinera les mesures prises par les États Membres depuis 1998 pour réaliser les objectifs et buts fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire.

### **Documentation<sup>1</sup>**

Note du Secrétariat sur les résultats obtenus par les États Membres dans la réalisation des objectifs et buts fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, les limites et problèmes rencontrés et la voie à suivre: réduction de la demande de drogues (UNODC/CND/2008/WG.4/2)

Cinquième rapport du Directeur exécutif sur le problème mondial de la drogue (E/CN.7/2008/2 et Add.1)

---

<sup>1</sup> Les documents pourront être consultés sur le site Web de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime à l'adresse <http://www.unodc.org/unodc/fr/commissions/UNGASS/01-Preparations.html>.

Rapport du Directeur exécutif sur la collecte et l'exploitation de données et de connaissances complémentaires liées aux drogues à l'appui de l'évaluation globale, par les États Membres, de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (E/CN.7/2008/8)

Rapport du Directeur exécutif sur la collecte et l'exploitation de données et de connaissances complémentaires liées aux drogues à l'appui de l'évaluation globale, par les États Membres, de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (E/CN.7/2007/7)

Données et connaissances complémentaires liées aux drogues à l'appui de l'évaluation globale, par les États Membres, de l'application des déclarations et mesures adoptées par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire (E/CN.7/2008/CRP.1 à 9)

#### **4. Limites et problèmes**

Le Groupe de travail examinera les problèmes que les États Membres ont rencontrés dans la réalisation des buts et objectifs fixés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il devrait recenser les objectifs et les buts qui n'ont pas encore été atteints à l'échéance de 2008.

##### **Documentation<sup>1</sup>**

Note du Secrétariat sur les résultats obtenus par les États Membres dans la réalisation des objectifs et buts fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, les limites et problèmes rencontrés et la voie à suivre: réduction de la demande de drogues (UNODC/CND/2008/WG.4/2)

Cinquième rapport du Directeur exécutif sur le problème mondial de la drogue (E/CN.7/2008/2 et Add.1)

Débat thématique sur la suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale: vue d'ensemble et progrès accomplis par les gouvernements dans la réalisation des buts et objectifs pour les années 2003 et 2008 énoncés dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée à sa vingtième session extraordinaire (E/2008/28, p. 43 à 54)

Déclaration politique issue de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue (A/RES/S-20/2)

Déclaration sur les principes fondamentaux de la réduction de la demande de drogues (A/RES/S-20/3)

#### **5. La voie à suivre: détermination des éléments à examiner par la Commission des stupéfiants lors de ses réunions intersessions**

Le Groupe de travail devrait déterminer des éléments de nature à orienter les politiques internationales en matière de drogues dans le domaine de la réduction de la demande de drogues au-delà de 2009, compte tenu des débats qui se seront déroulés au titre des points 3 et 4 de l'ordre du jour provisoire.

##### **Documentation<sup>1</sup>**

Note du Secrétariat sur les résultats obtenus par les États Membres dans la réalisation des objectifs et buts fixés par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire, les limites et problèmes rencontrés et la voie à suivre: réduction de la demande de drogues (UNODC/CND/2008/WG.4/2)

Rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: contribution à l'examen de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale "Rendre la lutte contre les drogues plus pertinente: tirer les enseignements de la décennie écoulée depuis la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale" (E/CN.7/2008/CRP.17)

## **6. Conclusions**

En application de la résolution 51/4 de la Commission, des réunions intersessions devront avoir lieu au cours du second semestre de 2008 pour élaborer les recommandations de décisions que la Commission adoptera à sa cinquante-deuxième session, en 2009. Les réunions intersessions devraient tenir compte, notamment, des conclusions des groupes de travail pour fournir des éléments de base à l'appui de l'élaboration du texte qui sera issu du débat de haut niveau.

Dans cette résolution, il était également décidé qu'une déclaration politique et, le cas échéant, d'autres déclarations et mesures visant à renforcer la coopération internationale devraient être envisagées et adoptées lors du débat de haut niveau et qu'elles devraient, compte tenu des résultats de l'examen, définir les priorités futures et les domaines nécessitant de nouvelles mesures, ainsi que les objectifs et buts à fixer pour lutter contre le problème mondial de la drogue au-delà de 2009.

## **7. Adoption du rapport du Groupe de travail**

Il est prévu que le Groupe de travail adopte son rapport, qui renfermera des conclusions, le dernier jour de la réunion.

## Annexe

## Projet d'organisation des travaux

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Titre ou description</i>
<b>Lundi 15 septembre 2008</b>	10 heures-13 heures		Ouverture de la réunion
		1	Élection du Bureau
		2	Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation
		3	Résultats significatifs et mesurables dans le domaine de la réduction de la demande de drogues
	15 heures-18 heures	4	Limites et problèmes
<b>Mardi 16 septembre 2008</b>	10 heures-13 heures	5 a)	La voie à suivre: principes généraux
		5 b)	La voie à suivre: principes de la prévention de l'abus de substances
	15 heures-18 heures	5 b)	La voie à suivre: principes de la prévention de l'abus de substances ( <i>suite</i> )
		5 c)	La voie à suivre: principes du traitement de la toxicomanie
		5 d)	La voie à suivre: principes de la prévention et de la prise en charge du VIH/sida
<b>Mercredi 17 septembre 2008</b>	10 heures-13 heures	6	Conclusions
		6	Conclusions ( <i>suite</i> )
		7	Adoption du rapport du Groupe de travail
			Clôture de la réunion